

L'an deux mil vingt-et-un, le 17 mai à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 11/05/2021

<u>PRESENTS</u>	F.MARTIN, S.AUBRY, T.LUCO, A.BRIEUC, J-M DAVID, F.NOURRY, I.MAZERY, P.LEGAY, E.BLIN, J.LIBEAU, N.MONVOISIN, A.PECOT
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	C.GARDAN
<u>ABSENTS</u>	R.GUIVARCH, M.AUBRY
<u>PROCURATION</u>	C.GARDAN pour F. MARTIN

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Madame Sophie AUBRY a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal quant à l'ajout à l'ordre du jour du point n° 7 : Administration générale – Enfance – mise en place d'un portail famille.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1 ■ Ressources humaines – Opération « p'tits boulots » 2021

Autorisation de recrutement de vacataires

2 ■ Lotissement Les Marronniers – Modification du prix de vente pour 1 lot

Baisse du prix de vente afin de favoriser le projet de construction d'une Maison d' Assistants Maternels

3 ■ Finances – Financement de l'opération d'aménagement de la rue du Moulin Chaignet et des Marronniers

Choix de l'organisme prêteur et autorisation d'emprunt

4 ■ Finances – Budget Commune

Décision modificative n°1

5 ■ Syndicat d'Electrification 35 (SDE 35)- Rénovation éclairage public Place de l'Eglise et rue de la République

Validation des avant-projets sommaires et conventions financières

6 ■ Questions diverses

☛ Elections départementales et régionales
Constitution des bureaux de vote

☛ Travaux église : retour des cloches

☛ Fibre déploiement

7 ■ Administration générale – Enfance

Mise en place d'un portail Famille

1 ■ Ressources humaines– Opération « P'tits boulots » 2021

Autorisation de recrutement de vacataires

[Rapporteur Madame AUBRY Sophie]

Madame AUBRY Sophie, adjointe à la jeunesse, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque été, la commune accueille et encadre des jeunes de 16 à 18 ans, dans le cadre du dispositif « P'tits boulots ».

Ce dispositif permet à La Noë-Blanche de recruter des jeunes, rémunérés sous forme de vacances.

La communauté de communes verse aux communes une subvention correspondant au montant de 2 salaires bruts chargés et assure la mission d'animation et de coordination.

Les communes assurent la partie administrative et gèrent notamment les démarches relatives à l'embauche des jeunes (déclaration unique d'embauche, arrêté de vacation, paiement de la vacation).

Les vacataires interviennent 5 demi-journées soit 17 heures chacun réparties sur une semaine et sont rémunérés sur la base du SMIC horaire en vigueur.

Madame AUBRY Sophie sollicite le conseil municipal afin de recruter en 2021 des vacataires, n'ayant jamais bénéficié de l'opération, dans le cadre de l'opération « P'tits boulots ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par:

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

-de recruter des vacataires en 2021

-de solliciter auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté, dans le cadre de la convention, le remboursement de 2 salaires de 17 heures bruts chargées au taux en vigueur 2021.

2 ■ Lotissement Les Marronniers – Modification du prix de vente pour 1 lot

Baisse du prix de vente afin de favoriser le projet de construction d'une Maison d' Assistants Maternels

[Rapporteur Monsieur le Maire]

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été projeté de construire une Micro-crèche ou une Maison d' Assistants Maternels en portage communal sur le lot 1 du lotissement les Marronniers.

Ce projet a été mis en attente au vu des contraintes financières fortes qu'il suppose et des projets déjà engagés par la commune.

Un investisseur privé a pris l'attache de Monsieur le Maire afin d'envisager de construire une Maison d' Assistants Maternels « MAM » et la mettre en location.

Le lot 1 a ainsi été proposé à l'investisseur privé.

Considérant que ce projet en portage privé répond à une demande servant l'intérêt communal et bénéficie fortement à l'attractivité de la commune, Monsieur le Maire a sollicité la commission urbanisme en vue d'envisager une baisse du prix de vente.

Il a alors été envisagé de baisser de 50% le prix de vente initialement délibéré afin de favoriser ce projet bénéficiant à la commune et au regard des contraintes de construction d'une Maison d' Assistants Maternels.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2 du conseil municipal du 31 août 2020 portant création du budget lotissement « Les Marronniers »

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal du 18 janvier 2021 portant fixation du prix de vente des terrains à bâtir du lotissement « Les Marronniers »

Considérant que le projet privé de construction d'une Maison d' Assistants Maternels est d'intérêt communal

Considérant qu'il convient d'aider l'investisseur privé à installer ce projet bénéficiant à l'attractivité de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

- de vendre le lot 1 du lotissement « Les Marronniers » au tarif de 20.83€ HT du m² soit 25.00 € TTC du m².

-de conditionner la baisse de tarif de vente à ce lot et uniquement pour le projet de construction de la Maison d' Assistants Maternels (si le projet venait à être caduque , le prix de vente reviendrait à 50 € TTC du m²)

3 ■ Finances – Financement de l’opération d’aménagement de la rue du Moulin Chaignet et des Marronniers

Choix de l’organisme prêteur et autorisation d’emprunt

[Rapporteur Madame BRIEUC Arlette]

Madame BRIEUC Arlette, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que pour financer en partie le projet d’aménagement de la rue du Moulin Chaignet et des Marronniers, il convient de solliciter un organisme bancaire prêteur.

La commission Finances a étudié en date du 10 mai 2021, les diverses propositions de prêts de 2 organismes bancaires : La Banque Postale et la Caisse d’Epargne.

Après analyse des propositions, la commission Finances propose au conseil municipal de choisir la proposition de prêt de 400 000€ de la Caisse d’Epargne qui paraît la plus intéressante pour le budget de la commune.

Ainsi, pour le financement de cette opération, Madame BRIEUC Arlette, adjointe aux finances, propose de réaliser auprès de la Caisse d’Epargne, un Contrat de Prêt composé d’une ligne de Prêt pour un montant total de 400 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Prêt indexé sur taux fixe à 0.86%
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Montant : 400 000 €
- Durée d’amortissement : 20 ans soit 80 échéances
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : progressif à échéances constantes
- Départ amortissement jour du versement intégral des fonds
- Frais de dossier : 400 €
- Remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant une indemnité actuarielle (non plafonnée)
- Versement des fonds : total du capital : en une fois au plus tard le 23/10/2021

Le conseil municipal est destinataire de la proposition de prêt pour lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

-de choisir la proposition de Contrat de prêt de 400 000€ de la Caisse d’Epargne aux conditions fixées ci-dessus

-d’autoriser Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

4 ■ Finances – Budget Commune

Décision modificative n°1

[Rapporteur Madame BRIEUC Arlette]

Madame BRIEUC Arlette, adjointe aux finances, informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager une décision modificative sur le budget principal de la commune :

- Afin de régler le remboursement partiel d'un trop perçu d'un montant estimé à 762,27€ de l'Agence de Services de Paiement par la commune dans le cadre de la participation de l'Etat pour l'embauche d'un Contrat Unique d'Insertion en 2020
- Afin de régler les échéances d'emprunt du nouveau contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 2 échéances trimestrielles (soit 1710,24€ d'intérêts et 9185,22€ d'amortissement du capital) ainsi que les frais de dossier de 400€.

Madame BRIEUC Arlette, adjointe aux finances, propose de valider la décision modificative budgétaire n° 1 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 66111 - Intérêts des emprunts et dettes	+ 1720,00€
Compte 6688 - Autres charges financières	+ 350,00 €
Compte 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 800,00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	-2 870,00€

Dépenses d'investissement :

Compte 1641 - Emprunts en euros	+ 9200,00€
Opération 54 – Revitalisation Centre-Bourg	
Compte 2315 - Installations, matériel et outillage techniques	- 9 200,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

-de valider la décision modificative n°1 telle qu'exposée ci-dessus

5 ■ Syndicat d'Electrification 35 (SDE 35)- Rénovation Eclairage Public place de l'Eglise et rue de la République

Validation des avant-projets sommaires et conventions financières

[Rapporteur Monsieur LUCO Tony]

Monsieur LUCO Tony, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal que dans le cadre du plan de rénovation de l'éclairage public, il convient de finaliser la rénovation du bourg, Place de l'Eglise et rue de la République.

Ces rénovations ont pour objet de remplacer les lanternes d'éclairage public vétustes par des LED et ainsi favoriser les économies d'énergie électrique.

Monsieur LUCO Tony, adjoint à la voirie, précise au conseil municipal qu'il a été destinataire des avant-projets et études sommaires de la part du Syndicat d'Electrification 35 (SDE 35).

Les rénovations de l'éclairage public sont proposées dans les avant-projets sommaires comme suit :

Nom de la Rue	Rénovation à effectuer	Montant de la participation estimée de la commune (Après prise en charge par le SDE 35 de 40% et du taux de modulation de 1,56)
RUE DE LA REPUBLIQUE	13 lanternes vétustes à remplacer par des lanternes LED Crosses des points lumineux sur façades à remplacer Installation d'un parafoudre et mise en conformité de l'armoire A03	4 637,70€
PLACE DE L'EGLISE	17 lanternes vétustes à remplacer par des lanternes LED Crosses des points lumineux sur façades à remplacer Installation d'un parafoudre sur l'armoire A02	7 054,78€

Afin d'envisager l'étude détaillée permettant la mise en œuvre opérationnelle de ces rénovations, il convient de conventionner auprès du Syndicat d'Electrification 35 (SDE 35).

Les avant-projets sommaires ainsi que les conventions contenant les estimations financières sont transmis au conseil municipal pour lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

-de valider les propositions d'avant-projets sommaires du SDE 35 concernant la rénovation de l'éclairage public Place de l'Eglise et Rue de la République

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions préalables permettant au SDE 35 d'engager les études détaillées.

6 ■ Questions diverses

☛ Elections départementales et régionales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur, il a sollicité l'accord de Monsieur le Préfet pour pouvoir organiser les élections départementales dans la salle polyvalente et les élections régionales dans la salle des sports les 20 et 27 juin 2021.

☛ Travaux église : retour des cloches

Monsieur LUCO Tony informe le conseil municipal que les travaux de l'Eglise avancent bien et respectent le calendrier de chantier.

Le retour des cloches aura lieu la dernière semaine de mai.

Le remontage du clocher et des cloches est prévu entre le 31 mai et le 4 juin. La date exacte sera fixée en fonction des conditions météorologiques.

☛ Fibre déploiement

Monsieur LUCO Tony informe le conseil municipal que les travaux de déploiement de la fibre avancent et leur mise en oeuvre est prévue après l'été.

Certaines zones en campagne nécessitent la mise en place de lignes aériennes car les actuelles lignes téléphoniques enterrées n'ont pas de fourreau permettant de déployer de manière souterraine la fibre.

Les personnes impactées par la mise en place de ces lignes en campagne devraient être contactées par la société Axione en charge du déploiement.

7 ■ Administration générale – Enfance

Mise en place d'un portail Famille

[Rapporteur Monsieur le Maire]

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la question de la mise en place d'un portail Famille a été étudiée par le groupe de travail « Restauration scolaire » sur la proposition de Monsieur le Maire et de Madame AUBRY Sophie, adjointe à l'enfance.

En effet, plusieurs communes du territoire, comme LE SEL-DE-BRETAGNE et PLECHATEL ont mis en place ce dispositif.

A l'instar de ces communes, il convient d'envisager la mise en place de ce nouvel outil de gestion moderne et en ligne qui a vocation à simplifier la gestion parentale et communale des inscriptions au restaurant scolaire.

Qu'est-ce qu'un portail Famille ?

Le portail famille est une plateforme internet hébergée à destination des parents et des agents de la commune dans la gestion des inscriptions et des règlements des repas au restaurant scolaire (ou d'autres activités périscolaires).

Les parents ont à leur disposition un site (sur ordinateur ou sur smartphone sans application) sur lequel ils peuvent enregistrer ou supprimer les réservations à la cantine et régler directement.

Le service administratif peut avoir un suivi actualisé des présences, des commandes et règlements effectués sur un seul outil.

L'agent en charge du périscolaire peut pointer sur une tablette les présents et les absents. Ces données sont disponibles pour les agents administratifs en temps réel.

Quels sont les avantages d'un portail famille ?

Du côté des parents :

- Un suivi des commandes transparent, disponible 7 jours/ 7, 24h /24.
- Une gestion personnelle de son organisation parentale.
- Un paiement à la commande (plus de retard et d'oubli des paiements) et un suivi des factures.

Du côté de la commune :

- Un allègement de la gestion des commandes et un risque d'erreurs plus faibles.
- Une gestion plus aisée des données transmises par les parents (justificatifs etc..).
- Moins de traitement de facturation et moins d'impayés.
- Un suivi comptable via la régie.

Plusieurs propositions de portail Famille ont été transmises à Monsieur le Maire et Madame AUBRY Sophie, adjointe à l'enfance.

La proposition de la société ARG semble la plus simple d'utilisation et la moins onéreuse.

Le conseil municipal a été destinataire de la présentation du portail famille pour information.

La société ARG a proposé un devis valable jusqu'au 31/05/2021 de 1500€ HT pour la mise en place du logiciel, avec option de créations des fiches Famille à 500€ HT et d'un tarif d'hébergement annuel de 420€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

- **De valider le principe du portail Famille en vue d'une mise en place à la rentrée 2021**
- **D'opter pour la proposition de la société ARG sans option « création des fiches famille » pour un montant de 1500€ HT soit 1800€ TTC.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société ARG valable jusqu'au 31/12/2023 et ainsi valider le montant d'hébergement du logiciel pour un montant annuel de 420 € HT soit 504 € TTC par an en 2021 (proratisé) , 2022 et 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.